

Alain CARLES

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie des Conseils et Experts financiers

Note d'informations n° 121 du 1^{er} trimestre 2023

NOUVELLE DECLARATION OBLIGATOIRE

Nous souhaitons vous informer d'une nouvelle obligation déclarative concernant les biens immobiliers, qui est entrée en vigueur récemment. À partir de cette année, tous les propriétaires de biens immobiliers doivent remplir une déclaration annuelle de leurs biens immobiliers, quelle que soit la valeur de ces biens.

Cette obligation concerne tous les types de biens immobiliers, qu'il s'agisse de terrains, de maisons individuelles, de bâtiments commerciaux, ou de tout autre type de propriété immobilière. Les déclarations doivent être remplies et déposées avant le 30 juin 2023.

Il est important de noter que cette obligation déclarative s'applique également aux propriétaires de biens immobiliers situés à l'étranger. Si vous êtes propriétaire d'un bien immobilier à l'étranger, vous devez également remplir une déclaration annuelle de ce bien.

Nous vous recommandons vivement de remplir cette déclaration dans les délais impartis afin d'éviter toute pénalité ou amende.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre déclaration, n'hésitez pas à nous contacter.

SOCIAL

Taxe d'apprentissage

Les employeurs devront verser la fraction solde de la taxe d'apprentissage 2022, à savoir le solde de 0.09 % de la taxe 2022 aux URSSAF à l'occasion de la DSN d'avril 2023 exigible le 15 mai. Quant aux subventions aux écoles, elles sont toujours possibles mais selon des modalités renouvelées, via un fléchage des fonds sur une plateforme dédiée SOLTÉA.

Nous vous accompagnerons alors dans cette démarche.

ECONOMIE

Indice des loyers commerciaux (ILC) 4^{ème} trimestre 2022 : 126.05

Variation sur 1 an : + 6.63 %

Variation sur 3 ans : + 8.51 %

Variation sur 9 ans : + 16.22 %

Les autres indices sont disponibles sur notre site à l'adresse <http://www.auditeuroconseil.com/infos-utiles/>

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : www.auditeuroconseil.com

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.